



MODIFICATION N°5

# PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-BON TARENTAISE

## 5.b- RÈGLES GRAPHIQUES

DOSSIER DE NOTIFICATION AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES  
OCTOBRE 2025

Certifié conforme,

Le Maire

Jean-Yves PACHOD



MAIRIE

228 rue de la Mairie – Saint-Bon  
73120 COURCHEVEL, France



# ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

## PIÈCE N°5 - DOCUMENTS GRAPHIQUES



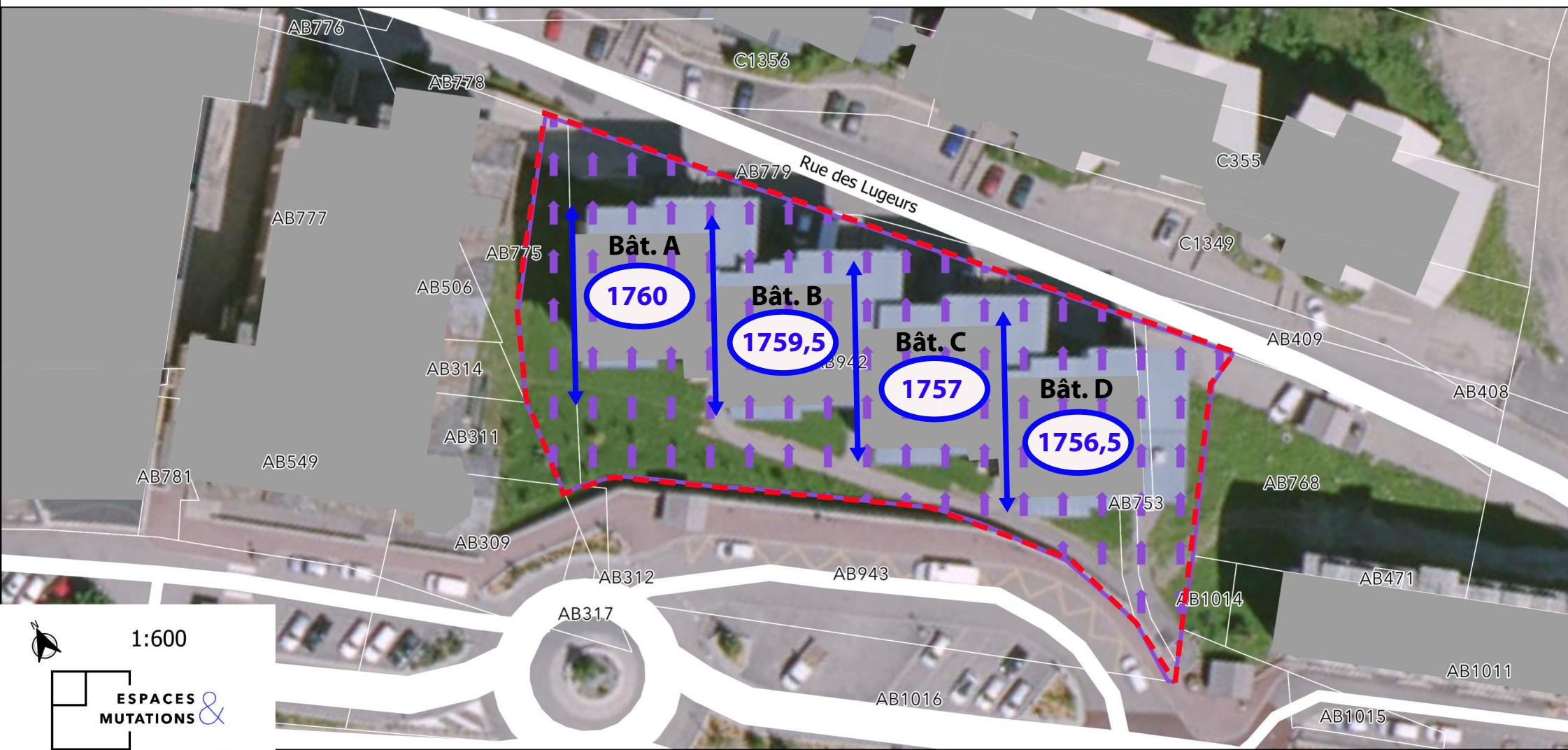
COURCHEVEL

### 15. RÈGLEMENT GRAPHIQUE APPLICABLE SUR LE BÂTIMENT DE «L'ANTARÈS»

 Périmètre d'application de la règle graphique

**règle graphique :** Dans le cas de transformation de toiture-terrasse, de toiture papillon ou de toiture à un pan en toiture à deux pans d'un bâtiment existant ou reconstruit, la hauteur maximum sera limitée aux cotes altimétriques définies graphiquement.

*Nota : Le règlement du PLU s'applique hormis les dispositions précisées ci-contre*



# ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) PIÈCE N°5 - DOCUMENTS GRAPHIQUES

## 16. RÈGLEMENT GRAPHIQUE APPLICABLE SUR L'OAP N°21 DU LAC BLEU

